

Messagen°87 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Sport – Stand de tir des Marais – Adaptation du système électronique de gestion de tir – Crédit d'engagement de 230 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°87 concernant l'adaptation aux normes actuelles du système électronique de gestion de tir.

Contexte

La société de tir des Carabiniers de Châtel-St-Denis organise conjointement avec toutes les sociétés de tir des districts de la Veveyse et de la Glâne le 31^e Tir Cantonal Fribourgeois qui se déroulera du 19 juin au 6 juillet 2025.

La dernière manifestation de ce genre dans notre district a eu lieu en 1999 sur la Commune de Semsales à l'occasion de l'organisation du 1^{er} Comptoir de la Veveyse.

Cette manifestation se déroulera sur toutes les places de tir existantes de la Veveyse et de la Glâne. Pour que cet événement puisse se dérouler de façon régulière toutes les installations de gestion électroniques de tir doivent être impérativement mises à niveau. À ce jour, toutes répondent aux normes sauf celle du stand de tir des Marais.

But de la dépense

Cette mise à niveau consiste dans le changement du système POLYTRONIC et dans l'adaptation du câblage informatique. En outre, la mise à jour des logiciels informatiques devra assurer la gestion automatique des résultats sur tous les sites organisateurs de la manifestation.

Le système actuel ayant plus de 35 ans, cette modification sera également profitable à la société des Carabiniers pour leurs différentes activités de tir et d'entraînements futurs.

Afin que la société de tir de notre Commune puisse contribuer d'une manière optimale à cette grande manifestation très attendue par tous les passionnés de ce sport, le Conseil communal vous propose de valider le présent Message.



Plan de financement

Rubriques comptables 2024.087 /1610.5060.00 – 6140.00

Coût total estimé à charge de la Commune	Fr. 230'000.00
./. Participation de la Commune de Semsales	- Fr. 36'720.00
Solde à la charge de la Commune	Fr. 193'280.00

Montant de 300 000 francs inscrit sur la liste des investissements du Plan financier 2024-2028

A la charge du budget des investissements 2025

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2026

Amortissement (durée d'utilisation: 20 ans) 5% de Fr. 230'000.00	Fr.	11'500.00
./. Amortissement de la participation de tiers – revenu 5% de Fr. 36'720.00	Fr.	1'830.00
Montant annuel net à charge de la commune	Fr.	9'670.00

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation

Aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour engager le montant de 230 000 francs destiné à la mise aux normes du système électronique de gestion de tir.

Châtel-St-Denis, octobre 2024

Le Conseil communal

Annexe: Projet d'arrêté



- Projet -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- le Message n°87 du Conseil communal, du 22 octobre 2024;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 230 000 francs destiné à la mise aux normes du système électronique de gestion de tir au stand des Marais.

Article 2

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur des installations du stand de tir et seront amortis en fonction de leur durée d'utilisation, soit sur 20 ans à 5%, à partir de 2027.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi approuvé par le Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis, le 11 décembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:



La Secrétaire:

Ana Rita Domingues Afonso

Nathalie Defferrard Crausaz